

**Intervention du Luxembourg au CUPEEA
65^e session, juin 2022**

Point 5 : Echange de vues général

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter tout d'abord pour votre Présidence du CUPEEA pour la période 2022-2023. Soyez assuré du soutien du Luxembourg pour mener nos travaux de manière constructive et fructueuse.

Monsieur le Président,
Chers délégués et observateurs,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union Européenne. Je me permets de mettre en évidence des éléments qui nous importent à titre national.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre du CUPEEA, enceinte de l'ONU. Une Organisation chargée au lendemain de la deuxième Guerre Mondiale de « *préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances* ». Au moment même où nous travaillons sur des questions d'exploitation pacifique de l'espace extra-atmosphérique se déroule depuis 3 mois et demi une guerre atroce au cœur de l'Europe, théâtre de deux guerres mondiales. A nouveau de nombreuses victimes perdent leur vie, subissent des violences barbares. Nous **condamnons avec la plus grande fermeté** l'agression militaire non-provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Nous appelons la Fédération de Russie de **cesser immédiatement** son agression militaire contre l'Ukraine et réaffirmons notre **soutien indéfectible** à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le Luxembourg est fermement aux côtés de l'Ukraine.

Chers membres du CUPEEA,

L'écosystème spatial traverse une profonde transformation. En pleine effervescence, il se démocratise, il réinvente ses modèles commerciaux et accélère son évolution technologique. Il est témoin d'importants changements, toujours plus rapides, souvent positifs mais aussi parfois négatifs, avec entre autres l'augmentation du trafic en orbite entraînant le risque de surexploitation des orbites, le nombre grandissant d'acteurs publics et privés, l'avènement de larges constellations de satellites, la congestion des fréquences et l'offre de nouveaux services divers et variés.

L'augmentation sans précédent des activités spatiales soulève désormais la question de sa durabilité. L'espace est aujourd'hui au cœur d'une compétition mondiale d'une complexité sans précédent. Face à ce constat, le Luxembourg désire que le CUPEEA demeure la plateforme de référence pour évoquer en commun au niveau international les solutions collaboratives pour résoudre les défis liés à l'exploitation extra-atmosphérique. C'est

au sein de cette enceinte onusienne, sous votre présidence et avec l'appui indispensable du Bureau des Affaires spatiales de l'ONU, que la communauté internationale doit faire le point sur la situation en partageant les informations et en analysant les questions qui se posent. Afin de rendre cette évolution la plus durable possible, nous devons rester animés par le principe de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Ceci dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit le stade de leur développement économique ou scientifique.

Monsieur le Président,

Au-delà de ces questions politiques, juridiques ou technologiques dont nous débattons au sein de ce Comité, il est important de souligner que les évolutions dans l'espace s'inscrivent dans un contexte marqué par une inquiétante résurgence des tensions géopolitiques internationales. Que ce soit par le biais d'opérations co-orbitales d'intimidation, de démonstrations de force destinées à attester de progrès technologiques ou, plus radicalement, d'essais anti-satellites (ASAT), toutes ces manœuvres contribuent à l'instauration d'un climat de méfiance entre Etats. Nous devons tout mettre en œuvre, dans les foras destinés à cet effet, pour maintenir l'usage pacifique, la coopération internationale et la durabilité à long-terme des activités spatiales. Ceci pour préserver les ressources que l'espace offre à l'humanité et aux générations futures.

Face à ce constat préoccupant, l'adoption en octobre 2021 par l'Assemblée Générale de l'ONU du programme « Espace 2030 » : **l'espace comme moteur du développement durable** » montre le chemin. L'adoption de cet agenda représente une étape importante dans le domaine de la coopération internationale pour gouverner les activités spatiales.

De nombreuses initiatives et recherches s'appliquent déjà à rendre l'espace plus durable. Sont étudiées la réutilisation d'un maximum de pièces, structures et matériaux. Des laboratoires planchent sur l'utilisation des ressources *in situ*, par exemple en cas d'installation d'une base lunaire. La technologie robotique permet de développer des solutions pour capter les débris de l'espace. Le recours aux techniques d'impression 3D permet l'utilisation ou le recyclage des matières à disposition sur place. La miniaturisation permet aussi d'économiser des ressources et de l'énergie. Le développement de lanceurs capables de revenir intacts sur Terre une fois la mission achevée permet de les réutiliser. Sans oublier l'arrivée sur le marché de carburants moins polluants. Des technologies de surveillance du trafic de l'espace sont déployées par de nombreux acteurs, privés et publics.

La forte dynamique d'innovation illustre à nos yeux l'importance d'une gouvernance multilatérale appliquée certes, mais aussi d'une **gouvernance adaptative**. Le développement de bonne foi de cadres normatifs spécifiques peut servir au développement plus large de cadres normatifs généraux au sein du CUPEEA. C'est la démarche des Building Blocks du Groupe de la Haye de novembre 2019, introduite au sein du sous-comité juridique du CUPEEA. Par ailleurs, le Luxembourg a activement soutenu les efforts déployés pour élaborer les « *21 Long Term Sustainability Guidelines* ». C'est un premier corps de règles complet encadrant les activités spatiales contemporaines. Il doit être tenu à jour, voire complété au vu des enjeux actuels et futurs posés par le développement de l'activité économique et scientifique générée autour des ressources spatiales. Le Luxembourg poursuit activement ses efforts d'intégration des Lignes directrices dans son cadre réglementaire national. A ce titre nous espérons que le Groupe de Travail consacré à la viabilité de long terme des activités de l'espace sous l'autorité du sous-Comité scientifique et technique ainsi que le Groupe de Travail consacré aux questions juridiques relatives aux ressources de l'espace pourront rapidement commencer à travailler et à proposer des solutions concrètes.

Le CUPEEA démontre de ce fait qu'il a pris la pleine mesure des défis actuels et qu'il entend apporter des solutions consensuelles. Il assure la centralité de son rôle. Dans ce contexte la démarche multilatérale des

Accords Artemis que nous avons rejoints en octobre 2020, mérite aussi une mention. Dans le cadre de ces accords, des projets concrets entre des acteurs du secteur spatial luxembourgeois et la NASA sont en cours de discussion dans le domaine des ressources spatiales. Les Accords Artémis s'intègrent parfaitement dans les efforts du Luxembourg pour soutenir l'exploration pacifique et l'utilisation durable de l'espace et, plus particulièrement, des ressources spatiales au profit de l'humanité toute entière dans le respect intégral du traité OST. Nous sommes ravis que ce groupe continue de s'agrandir. Au-delà de ces Accords et de manière plus générale nous pensons que la confiance et la transparence sont les valeurs les plus essentielles face à l'engouement massif pour les activités lunaires. Nous aimerions lancer un appel à la communauté internationale à trouver des solutions durables garantissant le partage d'informations concernant les activités lunaires. Ceci assurerait le respect de la règle de l'activité pacifique, éviterait les interférences préjudiciables et garantirait le respect des intérêts légitimes de chacun. Nous pensons que la solution pourrait résider dans le recours renforcé à l'Index des Soumissions de l'article XI du Traité OST. Ceci dans un formatage homogène que nous approuverions de manière consensuelle.

Monsieur le Président, Chers délégués,

Le Luxembourg prend très au sérieux les responsabilités qui découlent pour lui en tant qu'Etat-partie du OST, notamment notre responsabilité pour les activités spatiales des opérateurs immatriculés au Grand-Duché. Le Luxembourg est un acteur responsable, soucieux de développer une économie durable, engagé dans la mise en œuvre des objectifs durables définis par l'ONU en septembre 2015. La législation spatiale nationale mise en place ces dernières années à Luxembourg permet de nous assurer que les activités spatiales ainsi que les activités d'exploration et d'utilisation des ressources spatiales sont menées dans le cadre d'un régime d'autorisation et de supervision conforme au droit international de l'espace. La récente « *loi sur les activités spatiales* » adoptée en décembre 2020 permet également la gestion des risques liés aux activités spatiales et à la responsabilité de l'Etat et offre un environnement sûr et attractif pour les opérateurs, les investisseurs et les entrepreneurs.

Au sujet de la coopération internationale, du renforcement des capacités et de la sensibilisation, le projet du Bureau des affaires spatiales intitulé "***Le droit de l'espace pour les nouveaux acteurs de l'espace*** » a été lancé en 2019, en partenariat avec le Luxembourg. Son but est de favoriser des activités spatiales nationales responsables via un échange de bonnes pratiques avec des pays intéressés. Ainsi, une mission consultative technique a eu lieu en 2020, à laquelle ont participé 13 pays africains. Le gouvernement et l'Agence spatiale luxembourgeoise ont notamment présenté le cadre juridique national luxembourgeois pour les activités spatiales lors d'une mission technique au Chili qui a eu lieu en 2020 et 2021 et lors d'une mission technique au Rwanda en janvier 2022. Par ailleurs, deux modules de cours en ligne sur le droit de l'espace (en anglais et en français) ont été produits avec le soutien de l'Université du Luxembourg.

Finalement, je souhaite remercier tous les participants qui nous ont rejoint à la conférence annuelle ***Space Resources Week*** qui vient de se tenir du 3 au 5 mai 2022 à Luxembourg. La contribution des experts nationaux, de l'ESA et de l'UNOOSA a grandement enrichi cette conférence. Cette conférence annuelle permet au Luxembourg de partager ses connaissances et son expertise avec d'autres nations. Elle est un signe tangible de notre engagement dans le cadre de consultations internationales, de coopération et d'assistance mutuelles pour développer nos capacités nationales et partager notre savoir.

Je vous remercie pour votre attention.